

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy,
M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier,
Mme DORET Peggy

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 08/02/2018

Date d'affichage : 08/02/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat
- Compte administratif 2018,
- Budget primitif 2019
- Nomination des délégués au sein du syndicat mixte « Vègre Deux Fonts et Gée »
- Affaires diverses

AFFECTATION DU RESULTAT 2018
(2019-02-01)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 245 532,33 €

Recettes : 274 615,70 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 29 083,37 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 268 233,42 €

DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 297 316,79 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 104 214,75 € Recettes : 43 377,14 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE :
DÉFICIT DE L'ANNÉE : 60 837,61 €

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 6 865,94 €
DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 53 971,67 €

RESTES A RÉALISER

Dépenses : 816 € Recettes : 14 100 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : 13 284,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 40 687,67 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	40 687,67 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	256 629,12 €
Report d'investissement (ligne 001)	-53 971,67 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018.

COMPTE DE GESTION 2018 **(2019-02-02)**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **(2019-02-03)**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2018 :

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018 ;
- constatant que celui-ci présente un résultat d'exécution de 297 316,79 € ;

approuve à l'unanimité le Compte administratif 2018.

BUDGET PRIMITIF 2019
(2019-02-04)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2019 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 512 554,12 € ;

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 173 809,67 €.

NOMINATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE VEGRE DEUX FONTS ET GEE
(2019-02-05)

Madame le Maire présente au Conseil municipal la délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2018 nommant les délégués chargés de siéger au sein du syndicat mixte « Vègre Deux Fonts et Gée ».

Elle informe le Conseil municipal que les communes de la Communauté de communes LBN doivent délibérer dans le but de donner leur accord ou non concernant la liste des délégués présentée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des délégués et leur nomination au sein du syndicat mixte « Vègre Deux Fonts et Gée ».

Affaires diverses :

- Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une extension du Centre d'Incendie et de Secours de Chantenay-Villedieu est prévue par le SDIS. Le budget des travaux s'élève à 100 000 € et le SDIS demande une participation à la commune de Chantenay-Villedieu à hauteur de 20 % soit 15 000 €. Les administrés de la commune de Fontenay sur Vègre bénéficiant des services du CIS de Chantenay-Villedieu, une demande de subvention avait été établie en 2016 par la commune de Chantenay-Villedieu pour un montant de 2 578 €, calculé au prorata de la population, et une délibération avait été prise dans ce sens le 10 janvier 2017.
Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Chantenay-Villedieu a récemment évoqué que le montant demandé était un montant estimatif et qu'il se peut que celui-ci varie en fonction du montant réel des travaux.
Le Conseil municipal estime qu'une délibération pour une aide d'un montant de 2 578 € a déjà été prise en 2017 suite à une demande de la commune de Chantenay-Villedieu et décide de conserver cette décision même si le montant réel des travaux est plus élevé.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal que la banque alimentaire du MANS propose une adhésion annuelle à leur service à hauteur de 40 €. Cette adhésion permettrait d'avoir des colis d'urgence et des colis réguliers mis à disposition par la banque alimentaire pour les personnes étant dans le besoin.
Le Conseil municipal donne son accord sur le principe et propose à Madame le Maire d'étudier cette adhésion et la signature d'une éventuelle convention à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une pétition mise en place par le Collectif citoyen concernant la collecte des ordures ménagères.
- Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu du sénateur de la Sarthe, Monsieur Jean-Pierre VOGEL évoquant la mise en place du projet de système d'information unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « SGA-SGO/NexSIS ». Il informe que l'application smartphone mise en place dans ce sens a été abandonnée et que cela aura coûté 1,6 millions d'euros sans faire preuve de la moindre utilité.

La séance est levée à 22h15.